

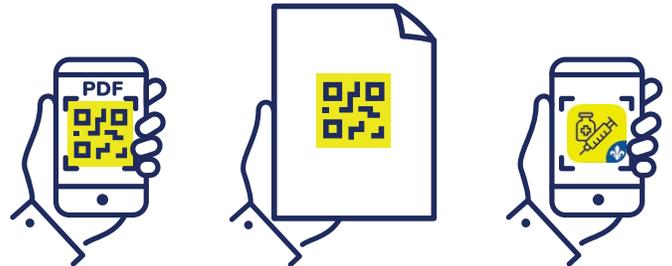
Le passeport vaccinal, en bref

Au Québec, un passeport vaccinal est exigé aux personnes de 13 ans ou plus pour accéder à certains lieux et pratiquer certaines activités non essentielles où le risque de transmission entre personnes est élevé. Le passeport vaccinal est un outil officiel qui confirme qu'une personne est adéquatement protégée contre la COVID-19.

Lorsque vous vous présenterez à un lieu où le passeport vaccinal est demandé, vous devez fournir votre preuve de vaccination contre la COVID-19 contenant un code QR qui affiche votre niveau de protection, en plus d'une pièce d'identité.

Formats autorisés :

- > Format PDF sur un appareil mobile
- > Photo de l'écran d'un ordinateur affichant le code QR
- > Format papier plastifié ou non
- > À partir de l'application VaxiCode



Comment obtenir votre preuve de vaccination électronique ?

- 1 Rendez-vous sur [Québec.ca/preuvevaccination](https://quebec.ca/preuvevaccination) et accédez au portail libre-service.
- 2 Entrez les renseignements demandés pour confirmer votre identité.
- 3 Une fois votre identité confirmée, téléchargez votre preuve de vaccination électronique.

Vérification du statut de protection par l'application VaxiCode Verif



Pour vérifier votre statut de protection contre la COVID-19, l'exploitant ou le responsable des activités visées par le passeport vaccinal doit utiliser l'application VaxiCode Verif. L'application permet de lire le code QR qui apparaît sur votre preuve de vaccination.

Protection des données

Une personne qui utilise VaxiCode Verif pour vérifier votre preuve de vaccination ne peut voir vos données personnelles. L'application n'affiche que votre nom et l'indicateur de protection contre la COVID-19 (vert ou rouge). Aucun autre renseignement d'identification ou médical n'est affiché. La personne vérifiant les preuves ne pourra pas, par exemple, connaître votre date de naissance, la nature des vaccins que vous avez reçus ou les résultats de vos tests de dépistage à la COVID-19.

Lors de la vérification de votre preuve de vaccination, aucune information n'est sauvegardée par le téléphone ou la tablette qui l'a balayée. Vos renseignements seront affichés pendant 10 secondes. Il n'existe aucun historique des vérifications de preuve et personne ne peut connaître cette information. Il n'est donc pas possible de connaître vos vérifications, vos déplacements, ou de savoir où vous avez présenté votre preuve.

Important !

L'application VaxiCode Verif comporte le logo « Québec » sur l'écran de vérification. Vous pouvez demander à la personne vérifiant les passeports de vous présenter l'écran de son appareil avant de présenter votre code QR pour vous assurer que la personne utilise bien l'application du gouvernement du Québec.

Pourquoi mon code est-il VERT ou ROUGE ?



Votre code est VERT si vous êtes adéquatement protégé.

- > Vous avez reçu 2 doses de vaccins reconnus au Québec, en respectant les intervalles minimaux entre les 2 doses, et votre dernière dose a été administrée depuis plus de 7 jours.
- > Vous avez reçu 1 dose de vaccin Janssen depuis plus de 14 jours.
- > Vous avez eu un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19 et vous avez eu 1 dose de vaccin 21 jours ou plus après le test. Cette dose de vaccin doit avoir été administrée depuis plus de 7 jours.



Votre code est ROUGE si vous n'êtes pas adéquatement protégé.

- > Vous n'avez pas reçu de vaccin contre la COVID-19. **Vous devez prendre rendez-vous et vous faire vacciner.**
- > Vous n'avez reçu qu'une seule dose de vaccins de Pfizer, de Moderna, d'AstraZeneca ou de Covishield. **Vous devez prendre rendez-vous pour compléter votre série vaccinale.**
- > Il ne s'est pas écoulé 7 jours depuis votre 2^e dose de Pfizer, de Moderna, d'AstraZeneca ou de Covishield.
- > Il ne s'est pas écoulé 14 jours depuis votre dose de Janssen.
- > Vous avez reçu 2 doses de vaccins autorisés au Canada, mais votre 2^e dose ne respectait pas les intervalles minimaux. Cette dose est considérée comme non valide, **vous devez donc recevoir une dose additionnelle.**
- > Vous êtes résident du Québec et vous avez été vacciné à l'extérieur du Québec sans faire inscrire votre vaccination au Registre de vaccination du Québec. **Vous devez prendre rendez-vous dans un centre de vaccination désigné.**
- > Vous êtes résident du Québec et vous avez été vaccinés à l'extérieur du Québec, mais vos vaccins ne sont pas reconnus au Canada. **Vous devez prendre rendez-vous pour recevoir une dose additionnelle selon la recommandation de la Santé publique.**
- > Vous avez reçu une première dose de vaccin moins de 21 jours après avoir eu un résultat positif à un test de dépistage. **Vous devez prendre rendez-vous pour recevoir une 2^e dose.**
- > Vous avez reçu un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19 après avoir eu votre première dose de vaccin. **Vous devez prendre rendez-vous pour recevoir une 2^e dose.**
- > Vous avez contracté la COVID-19, mais l'infection n'a pas été confirmée par un test de dépistage. **Vous devez prendre rendez-vous pour recevoir une 2^e dose.**

D'autres questions ?

Trouvez toute l'information sur le passeport vaccinal au [Québec.ca/passeportvaccinal](https://quebec.ca/passeportvaccinal).

Si vous avez besoin d'assistance, appelez au **1 877 644-4545**.